

Compte rendu du CEVE du 10/11/2015

présents :

enseignants :

Emmanuel MOURIER, Jacques BERGNA, Olivier DROUIN, Ioana IOSA, Barmack LAHIJI, Dominique BEAUTEMS, Albert Gilles COHEN, Taline MALIKIAN, Yves ROUBY, Jérôme MARIN, Sophie DESCAT, Anne TÜSCHER, , Catherine ZAHARIA, Bertrand SEGERS, Virginia LAGUIA

étudiants : Alain BENSOUSSAN, Périne RICHARD (L3) , Teddy RAHARIJAONA, Marine COLLIGNON, Elvire DANOS

administratifs : Catherine COMET, Danielle HUGUES

représentants le CA : Philippe BOURDIER, Minna NORDSTRÖM et Marc BEDARIDA

représentant la direction : Caroline LECOURTOIS

excusés :

Anne D'ORAZIO, Juliette GOHAUD, Piétro CREMONINI, Eric DANIEL-LACOMBE, Karen BOWIE, Didier REBOIS

déroulement de la séance :

- 1 - inauguration du nouveau CEVE par Minna NORDSTRÖM
- 2 - approbation du CR CEVE du 22/10
- 3 - calendrier CEVE
- 4 - esquisse du bureau CEVE et de son chantier
- 5 - PFE, les soutenances Erasmus
- 6 - approbation des projets Vogalonga et Cerfs-volants
- 7 - handicapS à l'école
- 8 - à reporter à l'ordre du jour du CEVE du 03/12

* * *

1 - inauguration du nouveau CEVE par Minna NORDSTRÖM

Minna NORDSTRÖM inaugure au titre de présidente du CA ce premier CEVE nouvellement désigné.

Sont évoquées les modalités de désignation des membres étudiants.

projet mandature

Il s'agira de travailler à une plus grande cohérence et collaboration entre les différentes instances et commissions, principalement en construisant un rythme de réunion entre les instances suivantes :

- CA (élus)
- CEVE (candidatures désignées par les champs et approuvées par le CA)
- CS (candidatures désignées par les champs et approuvées par le CA)
- CT (élus)

Seront établies des séances de travail entre les bureaux des instances.

bureau CEVE

Le CEVE doit élire un bureau composé de 3 personnes de champs différents.

Missions du bureau :

- élaboration de l'ordre du jour
- organisation de la séance
- calendrier
- présidence de la séance
- coordination avec le conseil scientifique, les commissions et le Comité Technique

But

- prévoir en amont un planning sur l'année et anticiper avec les groupes de réflexion concernés (par exemple avec la commission recrutement lorsqu'il y a des départs en retraite).
- renforcer des liens stratégiques avec des commissions (par exemple HMONP, numérique, relations internationales, recrutement). Des membres du CEVE devront participer à ces commissions.
- initier des groupes de travail transversaux sur des sujets précis, ponctuels.

diffusion de l'ordre du jour

Philippe BOURDIER rappelle que le CEVE s'engage à diffuser à toute l'école l'ordre du jour avant sa tenue.

annexes fonctionnement CEVE

- Il a été décidé d'abandonner la représentation des champs par un titulaire et un suppléant pour clarifier le rôle des membres.
- Les représentants des champs en sont parfois également les coordinateurs. Quand ce n'est pas le cas, ils doivent travailler en lien étroit avec la coordination.
- Karen BOWIE et Eric Daniel LACOMBE représentent les formations post-master

conclusion de l'inauguration

Le rôle du CEVE est de construire la réflexion pédagogique de l'établissement. C'est "un parlement de l'école" (Philippe BOURDIER), "décloisonné" (Marc BEDARIDA).

2 - approbation du CR CEVE du 22/10

Barmack LAHIJI demande à ce que "étudiants nouvellement élus" soit changé en "étudiants nommés".

Le CEVE accepte et approuve le CR du 22/10 corrigé.

3 - calendrier CEVE

Les prochains CEVE se tiendront au pavillon entre 12 et 14 heures les :

- jeudi 3/12
- mardi 5/01
- jeudi 4/02
- jeudi 25/02
- lundi 14/03
- mardi 5/04
- lundi 2/05
- mardi 24/05
- jeudi 9/06
- lundi 20/06

4 - esquisse du bureau CEVE et de son chantier

Emmanuel MOURIER, membre de l'actuel bureau rappelle le chantier de la coordination de la licence, au-delà des coordinations des licences 1, 2 et 3, visant une cohérence plus claire des objectifs pédagogiques de la licence. Le prochain bureau devra prolonger ce chantier.

Rappel concernant la coordination :

- connaître l'ensemble des offres d'enseignement et les enseignants du champ
- ce n'est pas diriger un champ
- formuler le cadre de la diversité des enseignements
- être acteur de la transversalité

esquisse des thèmes, esquisse des chantiers

- évaluation des compétences acquises par les étudiants, par les enseignants et évaluation des enseignements par les étudiants
- reformuler la plaquette de l'école, l'alléger en déplaçant une partie de l'information en ligne
- Créer un livret de l'enseignant à délivrer aux nouveaux arrivants
- organisation régulière de séminaires, dont un séminaire de rentrée
- emploi du temps
- organisation des intensifs pédagogiques de master
- le parcours recherche / PFE recherche
- clarification des procédures PFE (pré requis, dérogations, calendrier, rattrapage) en prenant connaissance des résultats des précédentes commissions sur ce sujet

5 - PFE, les soutenances Erasmus

Danielle HUGUES explique le contexte.

Des étudiants sont en mobilité en master 1 ou 2, pour des raisons personnelles de maturité ou pour des choix de cursus.

La session de rattrapage du PFE a été supprimé. Les étudiants en mobilité en master 2 ne peuvent donc plus passer leur PFE à leur retour, ce qui les oblige à une inscription supplémentaire.

Dans la majorité des cas ils peuvent pourtant disposer d'une évaluation de fin de semestre 10 dont la note (supérieure à la moyenne) pourrait valider leur inscription à la soutenance.

Danielle HUGUES note que cette année supplémentaire peut être l'occasion pour eux d'effectuer leur stage. Les étudiants concernés actuellement sont au nombre de 2, en mobilité au Japon, mais d'autres pourraient être concernés si cette possibilité leur était ouverte.

La décision qui sera prise à ce sujet concernera les étudiants en PFE dans 2 ans.

Si cette session PFE extraordinaire pour les étudiants en mobilité est accordée il s'agira alors d'organiser pour septembre la procédure réglementaire à savoir :

- validation de la fin de semestre 9 par une note au moins égale à 10/20
- constitution de jurys de 5 à 8 personnes dont le ou les directeur(s) d'études, un autre enseignant de la Villette, un enseignant d'une autre école, une personnalité extérieure.

Le CEVE s'engage à inscrire cette décision de dérogation à l'ordre du jour de la séance du 03/12.

6 - approbation des projets Vogalonga et Cerfs-volants

Le calendrier prévoit que les missions/voyages soient présentés et votés en mars de l'année précédente. Ces deux projets ne l'ont pas été.

Un accord de principe est donné pour le projet Vogalonga sous réserve de précisions sur le coût (possibilité de réduire le coût du transport en changeant de mode ou de compagnie).

Un accord est donné au projet Cerfs-volants.

7 - handicaps à l'école

Catherine COMET tient, depuis décembre 2014 à ce que soit évoquée en CEVE la question du handicap.

L'école accueille cette année un étudiant sourd et muet, une étudiante narcoleptique, des étudiants dyslexiques profonds et une étudiante atteinte d'une maladie génétique Ceci représente un coût très élevé pour l'école, dont le Ministère ne prend en charge qu'une partie. Question à étudier.

L'accueil se fait jusqu'à présent de façon empirique à travers ces dispositifs :

- tiers-temps
- allègement de l'examen
- aménagement du barème de notation
- autorisation des supports de cours durant l'examen
- autorisation d'outils informatiques correcteurs orthographiques

L'objectif est de respecter l'obligation légale, simplement d'accueillir ces étudiants.

Il s'agira de communiquer de façon large, claire et générale auprès des enseignants, sachant que pour chaque cas individuel les préconisations d'accompagnement seront précisées par le service de la pédagogie, transmises par un médecin du SIUMMPS (service interuniversitaire de médecine préventive).

8 - à reporter à l'ordre du jour du CEVE du 03/12

- élection du bureau CEVE. Les enseignants du CEVE souhaitant être nommés devront présenter leur candidature pour le 29/11 au plus tard par mail à Anne Tüscher et Emmanuel Mourier (emourierarch@gmail.com, atuscher@gmail.com, actuellement membre du bureau)* voir mail Caroline Lecourtois 10/11/15 18:11

- note à diffuser à l'ensemble des enseignants concernant l'accueil d'étudiants en situation de handicap
- décision concernant la session PFE de septembre pour les étudiants en mobilité en master 2